



À LA UNE

Le Médiateur des entreprises : expérimenter et explorer



Resserrer les liens de solidarité et participer à la diffusion d'un nouvel état d'esprit entre les acteurs économiques. Ces missions confiées au Médiateur des entreprises incitent à expérimenter et explorer régulièrement de nouvelles méthodologies, de nouvelles modalités d'action, à la lumière des échanges et observations permanents permis par les différents métiers de la médiation.

Au mois de juin, Pierre Pelouzet, médiateur

des entreprises se déplaçait encore sur le terrain en régions PACA et Normandie pour présenter le dispositif expérimental de médiation élargie à tous les différends entre entreprises et administrations. Dans le domaine de l'achat responsable, le livre blanc de Hugues Poissonnier dédié au label Relations fournisseurs et achats responsables a permis de remettre en lumière ce dispositif unique et ambitieux. Dans le même esprit, le Médiateur des entreprises se mobilise pour le déploiement de l'affacturage inversé collaboratif, dispositif instauré par la loi Pacte dont le but est de renforcer la trésorerie des TPE/PME/ETI et artisans. Enfin, dans le cadre de sa mission pour soutenir l'innovation, le Médiateur des entreprises s'est associé au Comité Richelieu pour éditer un guide sur la preuve de concept. Ce document a pour objectif de permettre aux entreprises innovantes et à leurs clients de passer d'une idée à son industrialisation en introduisant du dialogue dans le processus.

5ème édition du baromètre des factures bloquées



À l'occasion de la 6ème édition des « Assises et prix des délais de paiement », Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, et Olivier Novasque, président de Sidetrade, dévoilent les résultats du baromètre dédié aux factures des PME déclarées non-conformes par les donneurs d'ordres et qui entraînent des retards de paiement. Après une tendance positive observée lors des quatre précédentes éditions, les deux indicateurs clés de cette étude affichent une dégradation en 2019. Ainsi,

Le taux de blocages des factures augmente de 2 points cette année par rapport au dernier baromètre 2018. Quant aux délais de résolution, ils s'allongent de 4 jours.

► [En savoir plus](#)

CHIFFRES CLÉS

15%

Le taux de blocage des factures émises par les PME

48

En jours, le délai de résolution de ces blocages

L'affacturage inversé collaboratif : un outil clé pour la trésorerie des TPE/PME



La loi Pacte, adoptée le 11 avril dernier, définit et encadre le recours à l'affacturage inversé collaboratif pour le secteur public. À cette occasion, le Médiateur des entreprises a organisé le 08 juillet une matinale sur ce thème. La Médiation, dont l'un des objectifs consiste à rééquilibrer les relations entre clients et fournisseurs, fait connaître ce dispositif et assure son déploiement auprès des acheteurs du secteur privé et public, ainsi que de leurs fournisseurs.

[▶ En savoir plus](#)

ACHETER RESPONSABLE ▶

De la charte au label Relations fournisseurs et achats responsables : le livre blanc de Hugues Poissonnier

Hugues Poissonnier, professeur à Grenoble Ecole de Management et directeur de l'IRIMA (Institut de Recherche et d'Innovation en Management des Achats), Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises et Sylvain Guyoton, Senior Vice-President Research EcoVadis, ont présenté le mardi 25 juin, le livre blanc consacré au label Relations Fournisseurs et Achats Responsables et destiné aux chefs d'entreprise. Patrice Célérier, responsable organisation et performance Achats –Schmidt groupe et Stéphane Petit, Commissaire des Armées, Chef du Pôle qualité, PME et innovation, Mission des achats du Ministère des Armées, étaient présents également pour apporter leurs témoignages et partager leurs retours d'expérience.



LIVRE BLANC

**De la Charte au Label
"Relations Fournisseurs
et Achats Responsables" :
une démarche de progrès
créatrice de valeur**

Ouvrage rédigé et coordonné par
Hugues Poissonnier

Preface de Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises



GRENOBLE
ECOLE DE
MANAGEMENT
BUSINESS SCHOOL SOCIETY

Avec le soutien de
ecovadis

[▶ En savoir plus](#)

INNOVER AUTREMENT ▶

La preuve de concept : un guide inédit proposé par le Médiateur des entreprises et le Comité Richelieu



C'est à l'occasion de la matinale « Preuve de concept : le défi gagnant-gagnant » organisée le 06 juin 2019 par le Comité Richelieu et le Médiateur des entreprises au Liberté Living Lab, que Jean-Pierre GERAULT, président du Comité Richelieu et Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises ont présenté le guide intitulé « **De l'idée à l'industrialisation : réussissez votre preuve de concept - 30 questions à se poser pour innover ensemble** »

[▶ En savoir plus](#)

RECREER LE DIALOGUE ▶

Expérimentation de médiation étendue : Rouen, 3ème étape du déploiement en régions

Le Médiateur des entreprises se déplaçait le 20 juin à Rouen, dans les locaux de la Préfecture de la région Normandie pour présenter le dispositif expérimental de médiation étendue à tous les litiges entre entreprises et administrations dans le cadre de la loi ESSOC



Par ailleurs, le Médiateur des entreprises se déplaçait les 14 et 17 juin dans 4 villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour présenter le dispositif en présence des entrepreneurs et des chefs d'entreprises locaux.

[▶ En savoir plus](#)

Le label Relations fournisseurs et achats responsables vu par Hugues Poissonnier



Hugues Poissonnier, professeur à Grenoble Ecole de Management et directeur de l'IRIMA (Institut de Recherche et d'Innovation en Management des Achats) est le rédacteur du Livre Blanc "De la charte au label Relations fournisseurs et achats responsables : une démarche de progrès et créatrice de valeur".

Il nous explique aujourd'hui autour de 3 questions, comment il perçoit le label RFAR, la nécessité d'y consacrer un ouvrage et l'importance de la fonction achat dans l'économie actuelle.

Pourquoi avoir décidé d'accorder un livre blanc au label RFAR ?

Ce label RFAR me semble très vertueux, à la fois pour les organisations directement concernées, les donneurs d'ordres et leurs fournisseurs, mais aussi pour toutes celles qui, d'un peu plus loin, vont bénéficier des effets bénéfiques de la pacification de relations trop souvent conflictuelles entre organisations. Au final, c'est tout l'écosystème et, de proche en proche, toute l'économie, qui pourra bénéficier d'un niveau accru de confiance et de bienveillance dans les échanges, y compris entre concurrents. Quand l'on constate les coûts économiques, sociaux et environnementaux des pratiques traditionnelles, il est clair que le fait d'œuvrer, même modestement, au développement de relations plus partenariales et collaboratives est plus que bienvenu. L'ambition du livre blanc est de transformer la vaguelette actuelle en faveur de la labellisation (près de 50 organisations sont actuellement labellisées) en une vague beaucoup plus forte et robuste. Montrer aux organisations les possibilités d'atteindre des objectifs clairement définis, de bénéficier de retombées positives indirectes, tout en fournissant des clés pour lever les éventuelles difficultés (tout ce que l'on trouve dans le livre blanc) me semblait essentiel pour renforcer la dynamique vertueuse amorcée.



Pourquoi la fonction achat est-elle si importante aujourd'hui ?

La fonction achats est sans doute celle qui change le plus actuellement dans les organisations. Elle était encore, il y a peu, la moins mature des grandes fonctions et il est possible de dire aujourd'hui que le rattrapage a eu lieu. Dans beaucoup d'organisations, on prend conscience aujourd'hui du fait que la performance, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale, ne peut plus désormais se construire qu'à plusieurs, notamment avec les fournisseurs, ces partenaires devenus indispensables pour innover. J'aime rappeler cette phrase du poète Friedrich Hölderlin « là où croît le péril croît aussi ce qui sauve ».

C'est toute l'histoire récente des achats, souvent accusés de bien des maux et notamment d'avoir contribué à la désindustrialisation dans un pays comme la France. A l'heure où la responsabilité est une préoccupation affirmée des entreprises et où les achats représentent plus de 60 % de leur chiffre d'affaires, il n'est pas raisonnable de prétendre faire de la RSE sans mettre en place des achats plus responsables.

Assistons-nous à un changement de culture et existe-t-il encore des marges de progrès dans le domaine des achats ?

Oui même s'il ne s'agit pas forcément de tout changer. Il y a dans le Monde et dans les pratiques achats des choses qui fonctionnent très bien et dont l'enjeu essentiel aujourd'hui est la préservation. A côté de ces pratiques vertueuses, certaines méritent clairement de disparaître ou d'évoluer fortement. Voilà où doit porter le changement. Même s'il est évolutif (et c'est l'une de ses grandes vertus) le label RFAR a le mérite de bien pointer les pratiques et valoriser et celles qu'il convient de changer, sous peine d'affaiblir les écosystèmes (naturel et économique). A les écouter, par de multiples biais, je pense que de très nombreuses personnes, au sein des organisations les plus diverses, prennent aujourd'hui conscience des interdépendances entre leurs organisations et ces écosystèmes. De ces prises de conscience découlent chaque jour, et c'est heureux, des progrès qu'il était difficile d'imaginer il y a seulement cinq ans.

[S'ABONNER / GÉRER SON ABONNEMENT](#)

[CONSULTER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS](#)

[SE DÉSINSCRIRE](#)

La lettre du Médiateur des entreprises est éditée par le service du Médiateur des entreprises, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est destinée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions du Médiateur des entreprises, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Direction de la publication : Pierre PELOUZET. Rédaction : pôle communication du Médiateur des entreprises. Conception du bandeau : Aphanis pour le Sircom / Conception : Key Performance Group pour le Sircom. Routage : Hubscore. Copyright MEF/SG/MDE. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou par courriel à contact-mediateur-des-entreprises@finances.gouv.fr